

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Commission des Affaires Economiques

Réunion du 18 février à Antignac.

Sous la Présidence de Monsieur Stéphane BRIANT, Président de la Commission et Président du Conseil de Développement,

Etaient présents :

Madame Rolande RABION
Monsieur Alexandre BENOIST
Monsieur Patrice LAFON
Monsieur Gilles ROCHE
Monsieur Michel VERNIERE
Monsieur Eric MOULIER
Monsieur Gérard PEYRAC
Monsieur Michel PEYRAL

Etaient absents :

Madame Anne RIMEIZE
Madame Martine CHIMBAULT
Monsieur Lilian DUMAS
Monsieur Fabrice BALIX
Monsieur Jean-Paul GUYOMARD
Monsieur Jean-Yves JOUVE
Monsieur Guy LACAM
Monsieur Alain MATHIEU
Monsieur Bernard SCHOENKNECHT
Monsieur Jean-Michel VERDIER

Objet de la réunion : diagnostic territorial thématique

Willy MISSONNIER, directeur du Pays, rappelle un des objectifs de la commission : travailler à l'établissement du diagnostic territorial thématique. Celui-ci servira de base à la réponse du Pays au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et permettra d'identifier des pistes d'actions à mener dans les années à venir. Il sera également un outil important dans la définition de la stratégie territoriale à trois / cinq ans.

A partir des données récoltées par les membres de la commission, un premier rapport de synthèse peut être ainsi rédigé, tout en ayant conscience des conjonctures actuelles sur lesquelles un territoire comme le nôtre ne peut agir ; mais il peut néanmoins travailler pour accompagner le tissu économique local, favoriser les innovations et œuvrer pour répondre aux demandes (zones, attractivité du territoire...).

Analyses – Emploi / salariat

Le territoire compte une main d'œuvre ouvrière à laquelle on reconnaît différentes qualités : sérieux, une bonne stabilité, un comportement général favorable. Cependant, cela ne saurait occulter un certain manque d'ambition, de progression. Elle est ainsi globalement peu qualifiée. A cela plusieurs pistes d'explication : un manque de formations sur place, pour une population peu encline au mouvement hors du territoire, et un déficit d'ambition au moment de l'orientation des jeunes. Par méconnaissance des potentiels pour certains, qui partent du Pays, par une volonté principale de demeurer sur le territoire pour d'autres.

Les lacunes en matière de formation se font sentir par rapport aux potentiels à exploiter, mais également par le déficit de formations 'supérieures' diplômantes ou qualifiantes « + » sur place.

En termes de salariat, le point sans doute sensible sur l'ensemble de l'activité économique est le recrutement et la valorisation des cadres. Pour ceux qui viennent travailler, se pose le souci de l'évolution de carrière, de l'attractivité du territoire, et surtout de l'emploi des conjoints. On note ainsi un nombre non négligeable de cadres vivants dans la région de Saint-Sauves/ La Bourboule, travaillant sur Bort/Ydes, permettant au conjoint de travailler dans l'agglomération clermontoise. Si cela profite aux entreprises, les retombées (services, écoles, commerces...) sont moins intéressantes pour les communes.

Le taux de chômage est satisfaisant selon les statistiques officielles. Il est à pondérer en fonction des caractéristiques locales : petite proportion des jeunes dans la pyramide des âges, population active globale faible. En revanche, il est plus élevé chez les femmes, pour lesquelles la majorité des emplois est d'un niveau à faible qualification et à temps partiel.

Analyses - Structuration

Le tissu économique est relativement dense. Ydes est le second bassin industriel du Cantal, mais, comme Bort les Orgues, composé de grandes unités, il est structurellement fragile. Le désenclavement de la zone se poursuit, certes, mais on est encore éloigné des qualités logistiques de zones d'activités autoroutières ou de proximité d'agglomérations moyennes. La transvolcanienne a amélioré les liaisons ouest-est ; la liaison directe avec l'A 89 serait ressentie comme une bouffée d'air pour toutes les activités du pôle industriel. Priorité locale cantalienne, elle est encore à l'état de discussion entre les départements. La quasi-totalité de cette liaison est corrézienne, département bien irrigué pour ses propres besoins.

Le tissu artisanal est dense sur l'ensemble du territoire. Il couvre la totalité des besoins et les communes, pour une zone rurale, présentent des tableaux de services et prestations assez satisfaisants. Mais les commerces, eu égard aux faibles revenus des habitants (le Pays est une des régions de France aux plus faibles revenus) éprouve des difficultés à valoriser certains potentiels et certaines productions localement. Si le maillage artisanal est satisfaisant aujourd'hui, la vigilance doit être permanente, compte tenu du nombre important de départs à la retraites et projets de cessions dans les quelques années à venir. Il en est de même pour le tissu agricole.

Dans ce domaine, on peut regretter le faible nombre d'installation pour des productions de qualité. L'esprit d'entreprise n'est pas encore assez développé, y compris parfois chez de jeunes porteurs de projets, pour optimiser les potentiels. Le Pays est une zone de production de qualité, reconnue, à forte image (la Salers, les fromages AOC), sensible aux aléas industriels des entreprises de transformation. D'autres marchés, d'autres productions sont à explorer pour conforter les unités (lactosérum par exemple, biomasse...). Les partenariats publics-privés apparaissent comme un facteur déclenchant non négligeable dans ce domaine.

Les potentiels - avis

Différentes ressources eau, bois, biomasse sont abondantes sur de grandes surfaces.

Le massif de la Rhue est couvert par une Charte Forestière Territoriale (intercommunalités de Sumène-Artense, Pays Gentiane, Cézallier) dont la première phase prend fin actuellement. Son animation doit déboucher sur de nouvelles actions, en termes de gestion et d'exploitation. On voit de grandes unités type granulés se développer sur d'autres territoires, parallèlement des projets de réseaux de chauffage voir le jour (Riom-ès-Montagnes par exemple). Des filières courtes restent à mettre en place, voire une unité de production. De petits potentiels sur le bois de qualité-planche sont en courts d'exploitation et créent de l'emploi (zone Saignes-Trizac par exemple).

En termes de matériaux répondant à l'écoconditionnalité et aux critères des énergies renouvelables, les caractéristiques du territoire sont positives : ressources bois, eau, mais également solaire par exemple (une entreprise s'est spécialisé et progresse rapidement). Les déchets, point délicat sur l'ensemble du Pays, peuvent également constituer une source d'emploi par un traitement plus adéquat et une valorisation de la biomasse-énergie, ou le développement de nouveaux matériaux. Il serait intéressant d'étudier le marché et la possibilité de création d'entreprises spécialisées sur le Pays.

En outre, la couverture Haut-Débit fortement développée sur le territoire concourt à sa modernité et à la possibilité pour les entreprises et artisans d'être en phase avec les exigences nouvelles des clients. Cette couverture est en constante évolution et les collectivités restent à l'écoute des professionnels pour répondre aux besoins. Cela participe de la qualité de vie générale sur le territoire : climat sain, services de proximité présents, services à la personne développés et en développement, structures sportives et de loisirs...

Orientations

Dans les priorités à court terme (5 ans), la commission évoque la question des réserves foncières. Le foncier pour le bâti individuel ou à caractère industriel et commercial est un point crucial et complexe sur le Pays. Il en est de même pour le logement. Des OPAH existent, mais pour certaines catégories, dont les cadres, il est parfois plus épineux de répondre aux demandes particulières. Des réponses précises sont pourtant le gage de la bonne santé de certaines entreprises.

Il conviendrait également d'identifier clairement, de les écrire, les décrire, les potentiels liés notamment aux ressources naturelles, industrielles, spécifiques, du territoire. D'ainsi proposer des études fines à vocation de « réalisation / installation ». On peut citer les nouveaux matériaux, le lactosérum, mais comme plus haut, le bois énergie et de second œuvre.

Troisième orientation, liée au salariat : pour favoriser les recrutements, les collectivités doivent travailler de concert pour maintenir les services « publics » et poursuivre leur modernisation. Toute perte de service joue contre l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie, exigence de plus en plus forte chez les candidats à l'emploi, notamment les familles.

Enfin, une action forte et suivie doit être menée vers les jeunes en orientation pour vulgariser les connaissances des potentiels, de l'emploi sur le territoire : pour qu'ils restent y travailler, ou qu'ils reviennent créer leur entreprise ou trouver un emploi localement après des formations dans les centres régionaux et nationaux. Une action annuelle pourrait être créée, consistant en une soirée événementielle autour des réussites des jeunes qui réussissent à des concours, des entrées dans une grande école après le bac ; cette soirée montrant les richesses du territoire et les possibilités de création.

La réunion a été levée à 23h00